

# la DIRECCTE pour-quoi?

Née de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la DIRECCTE est une nouvelle direction régionale placée auprès du Préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Son objectif est de mettre en place une organisation régionalisée, plus simple et plus lisible afin d'améliorer la performance de l'action publique en faveur du développement économique sur l'ensemble du territoire régional.

## un interlocuteur unique

La DIRECCTE est désormais l'interlocuteur économique et social unique de l'Etat pour les entreprises et les acteurs socio économiques. Ses équipes travaillent dès lors en synergie auprès de l'entreprise comme structure économique, comme auprès du chef d'entreprise, du porteur de projet, de l'employeur, du salarié ou de ses représentants (instances représentatives, organisations syndicales), ou du demandeur d'emploi. Elle est également l'interlocutrice de l'ensemble des acteurs socio économiques : partenaires sociaux territoriaux, branches professionnelles, territoires, acteurs du monde de l'entreprise.

## une intervention cohérente

La DIRECCTE est présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution, accompagne leur création et leur développement, soutient le progrès de leurs ressources humaines et de leurs compétences. Elle les accompagne dans les mutations économiques que connaît leur environnement, soutient leur développement à l'international. Par son activité de contrôle, elle leur garantit le respect des règles de la concurrence et la loyauté du fonctionnement des marchés, et travaille au progrès des relations et des conditions de travail comme facteurs d'une compétitivité durable.

## une performance accrue

La DIRECCTE est un service public régional. Cette organisation lui permet un diagnostic plus pertinent des enjeux économiques et sociaux, et une utilisation plus efficiente des moyens publics. C'est également au niveau régional que se trouvent les décideurs et les financeurs en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle, qu'elle peut ainsi mobiliser pour la mise en œuvre opérationnelle des actions qu'elle conduit.

# la DIRECCTE les contacts

## 3 pôles régionaux

### Pôle entreprises, emploi et économie

180 avenue du Prado,  
13285 Marseille Cedex 08  
Tél. 04 91 15 12 12  
Fax 04 91 81 45 98

### Pôle politique du travail

180 avenue du Prado,  
13285 Marseille Cedex 08  
Tél. 04 91 15 12 12  
Fax 04 91 04 64 18

### Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

22 rue Borde  
13285 Marseille Cedex 08  
Tél. 04 91 17 95 00  
Fax 04 91 25 96 89.

## 6 unités territoriales

→ DIRECCTE Alpes-de-Haute-Provence  
2 rue Trelus  
04000 Digne les Bains  
Tél. 04 92 30 21 50  
Fax 04 92 31 43 32

→ DIRECCTE Hautes-Alpes  
Cité Administrative Desmichels  
BP 129  
05004 Gap Cedex  
Tél. 04 92 52 17 03  
Fax 04 92 52 22 54

→ DIRECCTE Alpes-Maritimes  
Centre Administratif départemental  
Route de Grenoble - BP 33 11  
06206 Nice Cedex 3  
Tél. 04 93 72 76 00  
Fax 04 93 83 66 90

→ DIRECCTE Bouches-du-Rhône  
Marseille  
55 boulevard Périer  
13415 Marseille Cedex 20  
Tél. 04 91 57 96 00  
Tél. 04 88 77 88 77\*  
Fax 04 91 53 78 95

→ DIRECCTE Bouches-du-Rhône  
Aix-en-Provence  
Le Pilon du Roy Bât. B,  
Rue Pierre Berthier  
13854 Aix-en-Provence Cedex 3  
Tél. 04 42 39 56 00  
Tél. 04 88 77 88 77\*  
Fax 04 42 39 56 01

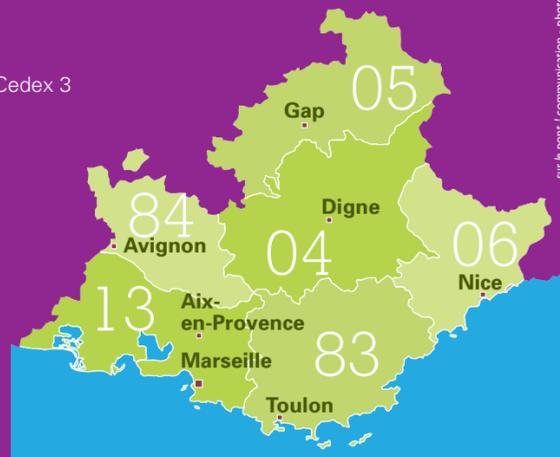
→ DIRECCTE Var  
177 boulevard  
du Dr Charles Barnier  
BP 131 - 83071 Toulon Cedex  
Tél. 04 94 09 64 00  
Fax 04 94 09 65 65

→ DIRECCTE Vaucluse  
6 rue Jean Althen  
BP 331  
84022 Avignon Cedex 1  
Tél. 04 90 14 75 00  
Fax 04 90 14 75 50

\* Renseignements téléphoniques réglementation du travail

### La DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
180 avenue du Prado - 13285 Marseille cedex 08 - Téléphone : 04 91 15 12 12 - Fax : 04 91 81 45 98



sur le pont / communication - photos : Getty Images, Anne Van der Stegen

économie  
emploi  
entreprises  
dialogue social  
insertion  
innovation  
**la DIRECCTE**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



économie  
réglementation  
entreprises  
métrologie  
conditions de travail  
développement  
concurrence  
réglementation  
consommation  
compétences  
dialogue social  
innovation  
compétitivité  
emploi  
insertion  
concurrence  
économie  
formation  
**et vous**



# 8 services

## la DIRECCTE c'est qui?



LA DIRECCTE PACA  
Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

regroupe en un service déconcentré régional unique 8 directions ou services de l'Etat, issus du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, jusque là indépendants.

→ La direction régionale et les directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP), qui ont intégré depuis janvier 2009 les services de l'inspection du travail des transports, de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole, de l'inspection du travail des affaires maritimes.

→ La direction régionale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF)

→ Les services de développement économique et de métrologie de la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

→ La direction régionale du commerce extérieur (DRCE)

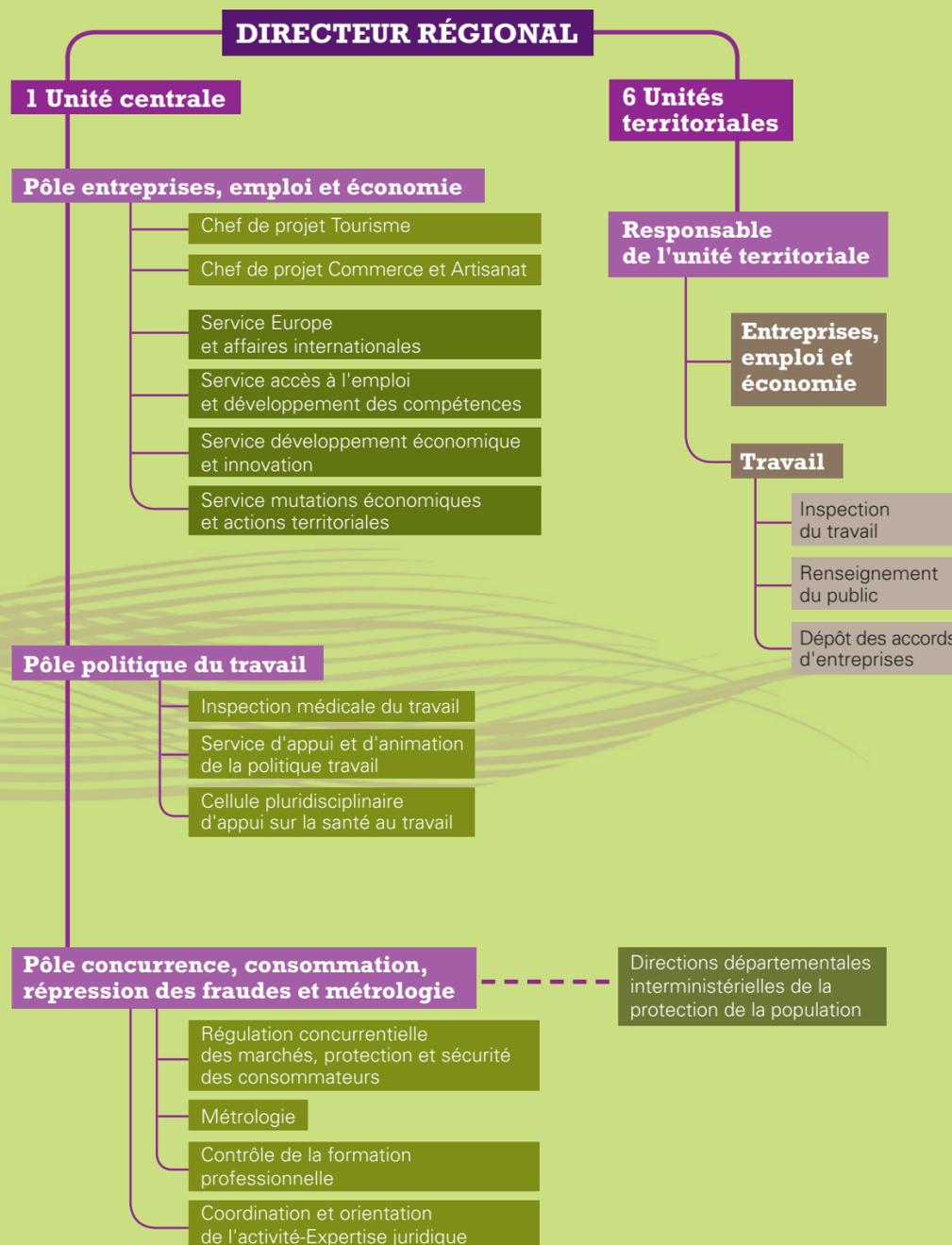
→ La délégation régionale au tourisme (DRT)

→ Le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA)

→ Le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE)

Elle comporte **1 unité régionale** basée à Marseille et **6 unités territoriales** dans les départements, et regroupe plus de **800 agents** au service des entreprises, des salariés et des consommateurs.

## L'organigramme de la DIRECCTE



## la DIRECCTE Une organisation en 3 pôles

### Pôle entreprises, emploi et économie

Le Pôle regroupe les services emploi des anciennes DRTEFP ainsi que la division industrielle des anciennes DRIRE, les services de l'Artisanat, du Tourisme, et du Commerce Extérieur. Sa mission recouvre le développement de l'activité économique des entreprises, de l'emploi et des compétences sur le territoire régional. Elle se décline au travers de 3 axes centraux :

- valoriser **les ressources humaines, la compétitivité et l'innovation** en vue de développer l'activité et **l'emploi** (actions en faveur des territoires, des branches professionnelles, des entreprises, des actifs),
- anticiper et accompagner **les mutations économiques**,
- favoriser **l'insertion professionnelle** des demandeurs d'emploi et **lutter contre l'exclusion** du marché du travail.

### Pôle politique du travail

Le Pôle pilote et met en œuvre la politique du travail de l'Etat en région. Il regroupe l'inspection du travail et les services qui lui sont associés (renseignement et services d'appui). Sa vocation est d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales sur le territoire régional, à travers 3 missions centrales :

- assurer **l'effectivité du droit du travail** (conseil et contrôle du respect de la législation et de la réglementation du travail),
- assurer **la protection des salariés** (favoriser l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés, mettre en œuvre les politiques de santé au travail...),
- animer **le dialogue social** régional (veiller à la représentation du personnel, prévenir et gérer les conflits collectifs du travail dans les entreprises...).

### Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Le Pôle regroupe les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que les services de métrologie et de contrôle de la formation professionnelle. Il a pour mission de garantir la protection économique et la sécurité des consommateurs sur le territoire régional. Son activité s'organise autour de 4 missions :

- assurer **la régulation concurrentielle** (lutte contre les pratiques anti-concurrentielles et les contrefaçons),
- veiller à **la loyauté des marchés** (lutte contre les méthodes de vente préjudiciables au marché...) et garantir la fiabilité des outils de mesure (métrologie),
- garantir **la sécurité du consommateur** dans le domaine alimentaire, industriel et les prestations de service,
- assurer le contrôle de **la réglementation de la formation professionnelle**.